

Procès-verbal **Séance du Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou** **du lundi 9 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 février, à 20 heures, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal de la Mairie de Beaufort-en-Vallée, commune déléguée de Beaufort-en-Anjou, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Alain DOZIAS, le Maire.

Etaient présents : M. Alain DOZIAS, M. Rémi GODARD, Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Julien SEILLE, Mme Frédérique DOIZY, M. Benoit BAUDRY, Mme Amélie MENARD, M. Régis PRUD'HOMME, Mme Bénédicte PAYNE, M. Jean-Philippe ROPERS, Mme Eliane FOUCHET, M. Philippe ESTRADE, M. Arnel GENON, M. Cédric MACHEFER, Mme Delphine RICHARD, Mme Stéphanie HALLET, M. Ludovic MORIN, M. Thomas GRIPPON, M. Lenny BROTONNE, Mme Claudette TURC, M. Jean-Michel MINAUD, M. Thierry BELLEMON, M. Didier LEGEAY, Mme SONIA LANDEMAINE

Etaient absents avec procuration : Mme Audrey GUILLEMOT donne pouvoir à M. Didier LEGEAY, M. Jean-François CHANDELILLE donne pouvoir à Mme Claudette TURC

Etaient absents : Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Katia BRETON-CUAU, M. Christophe LOQUAI, Mme Aurélie CHAUSSEPIED, Mme Amandine REMOND, Mme Séverine MARQUIS, M. Olivier PINON

A été nommé secrétaire de séance : M. Rémi GODARD

Installation d'une conseillère municipale, suite à une démission (Rapporteur : Alain DOZIAS)

Madame Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE m'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale le 27 janvier 2026. J'ai informé le Sous-Préfet de cette démission. Conformément à l'article L270 du Code électoral et compte tenu de son placement sur ma liste lors des dernières élections municipales, j'ai sollicité Madame Sonia LANDEMAINE. Madame LANDEMAINE est donc installée dans ses fonctions et je lui souhaite la bienvenue au nom du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 (Rapporteur : Alain DOZIAS)

Le procès-verbal est annexé.

Thierry BELLEMON : C'est une observation parce que dans le compte rendu il est bien noté que lors du rapport social unique, on avait posé la question concernant l'organigramme de la commune, comme quoi l'organigramme existait. La réponse avait été faite pour dire que la majorité l'avait reçu la semaine d'avant et nous, nous ne l'avons toujours pas reçu. Donc, si on pouvait l'avoir dès que possible, ce serait parfait.

Rémi GODARD : Je pensais l'avoir envoyé à l'ensemble du conseil, visiblement non. Donc, je vais dès demain matin vous l'envoyer. Je suis désolé.

M. le Maire : J'ai une information dont je voulais vous faire part. J'ai eu la démission de Madame Chaussepied liée à sa délégation d'égalité homme-femme et aux droits des femmes. Donc, elle a démissionné de cette délégation, elle me l'avait écrit.

Jean-Michel MINAUD : Pouvons-nous savoir pour quelle raison Madame Chaussepied a démissionné ?

M. le Maire : Non, je ne sais pas.

Jean-Michel MINAUD : Je ne saurai pas ?

M. le Maire : Non. Je reviens sur le procès-verbal, excusez-moi. Y a-t-il d'autres observations ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Questions publiques des habitants au conseil municipal

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

Il n'y a pas de questions publiques des habitants au conseil municipal.

Questions orales des conseillers municipaux

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

Il n'y a pas de questions orales des conseillers municipaux.

2026/01 - Commissions permanentes - Modification suite à l'installation de Madame Sonia LANDEMAINE

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

Suite à la démission d'Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE du conseil municipal et à l'installation dans ses fonctions de Sonia LANDEMAINE, je vous propose de modifier la composition de la commission municipale Cohésion sociale / Solidarité. Madame Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE sera remplacée par Madame Sonia LANDEMAINE.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 27 février 2023,

Vu la délibération du 18 novembre 2024,

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission Cohésion sociale/Solidarité, suite à la démission de Madame Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE et à l'installation de Madame Sonia LANDEMAINE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de :

- ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ce nouveau membre désigné dans la commission Cohésion sociale/Solidarité, Madame Sonia LANDEMAINE à la place de Madame Ingrid LEROUGE-SYLVESTRE,
- conserver les autres membres des commissions, comme voté le 27 février 2023 et le 18 novembre 2024,

DESIGNE au sein de la commission Cohésion sociale / Solidarité, outre le maire, président de droit :

- Cohésion sociale / Solidarité :

Liste Agir ensemble pour changer BEA	Frédérique DOIZY
Liste Agir ensemble pour changer BEA	Aurélié CHAUSSEPIED
Liste Agir ensemble pour changer BEA	Sonia LANDEMAINE
Liste Agir ensemble pour changer BEA	Philippe ESTRADÉ
Liste Agir ensemble pour changer BEA	Stéphanie HALLET
Liste Beaufort-en-Anjou avec Vous	Jean-François CHANDELILLE
Liste Beaufort-en-Anjou avec Vous	Claudette TURC

2026/02 - Changement exceptionnel du lieu de réunion du conseil municipal pour l'installation du conseil municipal suite aux élections

(Rapporteur : Alain DOZIAS)

Par délibération du 11 septembre 2023, le Conseil municipal a décidé de la tenue de ses séances du conseil municipal, de manière définitive, à la Mairie commune de Beaufort-en-Vallée, commune déléguée de Beaufort-en-Anjou.

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026. La séance d'installation du nouveau conseil municipal se tiendra au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu.

Compte tenu du nombre important de personnes attendues dans le public, d'une jauge insuffisante et pour des questions de sécurité dans la salle du conseil municipal, je vous propose de changer de lieu de manière exceptionnelle, pour cette réunion.

Je vous propose donc de prévoir la séance d'installation soit :

- Au rez-de Chaussée des Halles si la séance d'installation a lieu après le 1^{er} tour des élections soit entre le 20 et 22 mars 2026,
- A la salle des Plantagenêts si la séance d'installation a lieu après le second tour des élections soit entre le 27 et 29 mars.

M. le Maire : Vous le savez, quand il y a les élections, à la suite, dans les cinq jours, entre le vendredi et le dimanche, il y a l'installation du conseil municipal et, en général, il y a du monde. Donc, ça ne pourra pas se faire ici si on veut que tout le monde entre. Ce qui vous est proposé, c'est exceptionnellement de déplacer le conseil municipal de son lieu habituel de la Mairie pour que le plus grand nombre d'habitants, ceux qui le souhaitent, puissent venir, un de ces trois jours-là, pour participer à l'élection du maire et des adjoints.

Il y a deux dates : s'il n'y a qu'un tour, ce sera entre le 20 et le 22 mars, et s'il y a deux tours, ce serait entre le 27 et le 29 mars car c'est entre le vendredi et le dimanche. Entre le 20 et le 22 mars, ce serait aux Halles, et entre le 27 et le 29 mars, ce serait à la salle Plantagenêts. Est-ce qu'il y a des observations ? Après, le conseil municipal reviendra se faire ici sauf si le futur conseil municipal décide de le changer de place.

Le Conseil municipal,

Considérant que toutes les conditions ne sont pas réunies pour que la séance d'installation du conseil municipal se déroule de manière optimale dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Beaufort-en-Vallée, commune déléguée de Beaufort-en-Anjou,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que sera tenue de manière exceptionnelle, la séance d'installation aux lieux indiqués ci-dessous, suivant la date des élections municipales :

- Au rez-de chaussée des Halles, situées Place Jeanne de Laval et Place des Halles de Beaufort-en-Vallée, si la séance d'installation a lieu après le 1^{er} tour des élections soit entre le 20 et 22 mars 2026,
- A la salle des Plantagenêts, située 25 Boulevard Similien Giladeau à Beaufort-en-Vallée, si la séance d'installation a lieu après le second tour des élections soit entre le 27 et 29 mars.

PRECISE qu'une communication sera diffusée à destination de la population de Beaufort-en-Anjou.

2026/03 - Débat sur les Orientations Budgétaires 2026

(Rapporteur : Rémi GODARD)

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) aux communes de plus de 3 500 habitants.

En complément, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (article 107) portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base :

- d'un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) comportant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette.

Plus récemment, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission du R.O.B. : transmission au Préfet, à l'E.P.C.I. de rattachement, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil municipal.

Le Débat d'Orientations budgétaires a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Outil pédagogique, il contribue à améliorer l'information transmise à l'assemblée, aux citoyens et permet de déterminer les principaux éléments du projet de budget pour l'année à venir.

Enfin, le débat et le rapport d'orientations budgétaires ne revêtent pas de caractère décisionnel. Toutefois, le conseil municipal donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique.

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, le rapport d'orientations budgétaires doit être communiqué aux membres du conseil municipal ou communautaire en vu du débat d'orientations budgétaires au minimum 5 jours avant la réunion au cours de laquelle le débat est inscrit à l'ordre du jour. L'entité doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines au maximum avant l'examen du budget (article L.5217-10-4 du CGCT).

Pour le budget primitif, l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le Maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Cette exigence s'impose chaque année lors du budget.

Rémi GODARD : C'est notre troisième rapport d'orientation budgétaire.

Vous avez reçu ce rapport d'orientation budgétaire. C'est le document qui est affiché avec vous. Avant de commencer à regarder ce document, qui comporte 55 pages, je voudrais vous dire deux choses. La première, c'est que l'année 2025 a été une année particulièrement compliquée en termes de budget. Nous avons eu des alternances, le départ de Toile de Graines, ce qui a compliqué les choses, le fait que la directrice financière a été, et est toujours malheureusement, absente pour maladie, et que cela nous a compliqué la vie pour travailler. Nous avons donc fait appel à une société qui s'appelle B&G Ingénierie pour nous aider, car nous n'avons pas la capacité de le faire en interne avec les agents actuels. B&G Ingénierie est une société basée du côté de Toulouse.

Nous allons pouvoir évoquer ce document. Si on devait retenir une chose, on regarderait les pages 38 et 51, qui permettent de connaître rapidement la situation financière de la collectivité. Mais nous allons d'abord regarder les éléments.

D'abord, le contexte juridique et macroéconomique. Concernant le PIB pour la France, il a progressé de 0,7 % en 2025 et il est attendu à 0,9 % en 2026. C'est un PIB qui va augmenter. Le PIB est également regardé en comparaison avec l'Union européenne, où il est prévu à 1,4 % en 2025 comme en 2026.

Ensuite, les taux d'inflation. L'inflation, qui a été forte ces dernières années, a fortement ralenti. Elle a été calculée en France à 1 % pour 2025 et devrait remonter à 1,3 % en 2026. Nous nous servons de ces éléments tout à l'heure pour déterminer les éventuelles revalorisations de l'État. Pour la zone euro, l'inflation est à 2,1 % en 2025 et à 1,9 % en 2026 selon les prévisions.

Ensuite, le taux de chômage et les évolutions de l'emploi. Ce sont des éléments qui restent à confirmer, mais qui nous concernent un peu moins directement pour le budget.

Enfin, page 6, quand vous avez un doute et que vous regardez un budget, vous pouvez vous référer à cette page, qui présente le fonctionnement et l'investissement par chapitre. Nous avons essayé de faire une sorte de nomenclature pour que vous puissiez identifier à quoi correspond tel ou tel article ou chapitre comptable.

Page 7, nous avons l'évolution des taux. Je dois vous dire que le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts. Les taux sont strictement identiques à ceux de 2025. Le budget tel que nous l'avons calculé l'a été avec une augmentation de l'État de 0 %, c'est-à-dire à taux égal. Cela ne sera sans doute pas 0 %. Je pense que la part de l'État va augmenter, soit au niveau de l'inflation, 1 % peut-être, 0,50 peut-être, 0,80, mais par principe et par sécurité, j'ai fait calculer le projet de budget à 0 %. Cela veut dire que s'il y avait une revalorisation de l'État, il faudrait, dans une décision modificative, ajouter des recettes supplémentaires, ce que le nouvel exécutif ne manquera pas de faire quand il sera élu.

Les taux pour 2026 sont donc, sur la taxe foncière bâtie, à 53,38, sur le non bâti à 47,32 et sur la taxe d'habitation à 14,89. Ce sont les mêmes taux depuis 2023, donc 2023, 2024, 2025 et 2026. Les taux sont restés les mêmes. Si on regarde la moyenne nationale, vous avez la moyenne régionale et la moyenne départementale sur des communes de même strate. Vous pouvez comparer. Ce que je peux vous dire, c'est que nous payons à Beaufort 64 € supplémentaires par rapport aux communes de même strate : 547 € pour Beaufort, 611 € pour les communes de même catégorie que la nôtre.

Ensuite, vous trouverez toutes les dotations et toutes les recettes, les concours de l'État, les dotations, les contributions directes, la Dotation globale de Fonctionnement. En page 10, par exemple, la commune touchait en 2020 168 € par habitant, contre 120 € dans les communes de même strate. Elle touche aujourd'hui 164 €, c'est-à-dire moins qu'en 2020, soit moins 4 €. Cela signifie que notre population diminue, alors que les communes de même strate augmentent de 10 €, même si elles ne nous rejoignent pas. Il faut faire attention à la baisse des habitants. Il ne faut pas que notre commune perde trop d'habitants, car les dotations s'en ressentent fortement.

Ensuite, vous avez le fonds de péréquation, qui est le même depuis longtemps, à 218 966 €.

Sur la dette et le financement de la dette, vous avez le tableau que vous connaissez maintenant, toujours classé de la même façon : la piscine, la gendarmerie, les autres emprunts, d'abord les taux révisables puis les taux fixes.

Didier LEGEAY : Ce n'est pas une question, c'est une remarque. On passe vite, mais dans le document qui nous a été envoyé, en page 12, donc la page juste d'avant, on nous a mis des histogrammes et des courbes. Par contre, il y en a trois par page et ils sont complètement illisibles. J'ai même essayé de les grossir sur l'ordinateur, on n'y voit rien.

Rémi GODARD : C'est normal, ce n'est pas fait pour ça. C'est juste une présentation. Il n'y a rien à lire sur ce document, c'est simplement une façon de présenter.

Didier LEGEAY : D'accord, parce que du coup on a essayé de les lire et on les retrouve à plusieurs endroits et c'est impossible à lire.

Rémi GODARD : Impossible, je confirme. C'est simplement une présentation de B&G Ingénierie. Ils mettent des histogrammes comme ça. On pourrait leur demander de les enlever puisque ça crée une confusion.

Didier LEGEAY : Oui, du coup ça crée une confusion parce qu'on essaie de lire, on essaie de voir.

Rémi GODARD : Il n'y a rien à lire.

Didier LEGEAY : Ok.

Rémi GODARD : Nous avons ensuite, dans le tableau, l'ensemble des prêts de la collectivité. Nous paierons en 2026, en capital et intérêts, 1 447 399,04 € si ma vue est bonne. Nous devrons ajouter, à partir de 2026, Montbeaume, avec 95 000 € que nous paierons en 2026 puis en 2027, puis ensuite une somme plus importante encore sur 13 ans. La personne qui me remplacera devra imaginer pouvoir ajouter cette somme dans les emprunts. C'est comme pour la gendarmerie, c'est la même logique quand on emprunte sur 13 années, que ce soit dans le cadre d'une SCI ou avec Alter. Sur 13 ans, pour des sommes importantes, autour de 3 millions d'euros, cela vaut le coup de les intégrer

dans les emprunts pour montrer que la dette existe et qu'il faut la gérer. Qu'elle existe n'est pas très grave, mais il faut la gérer.

Deux éléments à regarder : en 2026, nous aurons 125 000 € de tombée d'emprunt, ce qui est une bonne nouvelle. En 2027, nous aurons 172 000 € de tombée d'emprunt, comme indiqué dans le PPI. Mais à côté de cela, Montbeaume viendra remplacer une partie de ces sommes.

Enfin, une autre lecture consiste à rappeler que le taux du livret A vient de baisser de 1,70 à 1,50. Quand on regarde la page suivante, on voit que nous avons une dette de 10 441 764 €. C'est une dette importante, en grande partie à taux fixe, à hauteur de 6 627 000 € et en révisable 3 814 000 €. Donc toute la partie fixe est souvent annexée. Il y a du fixe sans annexion. En revanche, on a du fixe qui est annexé au taux du livret A. Quand le taux du livret A baisse, notre charge d'intérêts baisse. Quand il monte, c'est l'inverse : le taux augmente et nous avons plus d'intérêts à payer. Le taux du livret A est un taux relativement stable, qui bouge peu et qui est extrêmement sécurisant.

Toujours page 14, sur les 10 441 764,45 €, vous avez la piscine pour 1 658 551,44 € et la gendarmerie pour 2 706 377 €. Le prêt de la gendarmerie se termine en 2034. Comme je l'ai annoncé plusieurs fois dans ce conseil municipal et dans le cadre des travaux que nous avons menés tout au long de cette mandature sur la renégociation de la dette, j'ai obtenu courant décembre que le Crédit Foncier accepte de nous faire une proposition pour réaménager ces 2 700 000 €, en allongeant la durée de 5 ou 8 années.

Ils nous ont fait des propositions à taux fixes et des propositions à taux variables. Ces propositions ont été vues lors de la commission finances et nous avons décidé d'un commun accord que ce ne serait pas cet exécutif qui prendrait la décision de réaménager le prêt ou non, mais que le prochain conseil municipal, pas forcément le prochain en date, mais l'entité suivante, devra décider s'il réaménage ou non le prêt, c'est-à-dire l'allonger, payer un peu plus d'intérêts mais avoir moins d'annuités, afin d'avoir une souplesse pour pouvoir travailler sur des dossiers importants comme la rénovation des trottoirs, des routes, des projets divers et variés, le 3CTM, l'école bien sûr, les travaux divers et variés dans les Halles, les Halles à refaire. Il y a beaucoup de chantiers. Pour moi, c'est une évidence, mais ce ne sera pas à cet exécutif de le décider. Le prochain exécutif aura donc un dossier prêt et devra décider s'il réaménage la dette, l'allonge un peu, et fait en sorte d'avoir plus de capacité à dépenser et à réaliser les travaux nécessaires dans notre ville. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

Ensuite, page 15, vous avez la même chose, mais avec le détail des banques qui nous ont prêté. Les prêteurs sont la Caisse d'Épargne, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole, La Banque Postale et la SCI Sipari Velizy, c'est-à-dire le Crédit Foncier de France, qui nous a fait une proposition.

Ensuite, vous avez l'histogramme de la dette. Vous voyez qu'en 2026, vous aurez -125 000 € et en 2027 -172 000 €. Puis cela descend un peu, mais il faudra rajouter Montbeaume sur le sujet. Ce qui fait qu'en page 17, nous sommes aujourd'hui sur la période de désendettement. C'est un chiffre qui a souvent fait parler dans ce conseil municipal depuis longtemps. Depuis peu, nous avons une épargne brute qui est devenue raisonnable. J'ai toujours dit dans cette instance qu'il nous fallait entre 1 500 000 et 1 800 000 € d'épargne brute. En 2024, nous avons 1 746 000 €. En 2025, nous avons 1 535 000 €. Nous sommes dans la bonne fourchette.

Cela nous permet, au regard de l'encours de la dette qui commence à diminuer, d'avoir une période de désendettement à 6,86 années, ce qui n'est plus à surveiller mais à considérer comme plutôt bonne. J'ai toutefois un bémol avec Montbeaume qui viendra s'ajouter. Il faudra donc être attentif à ce sujet. Aujourd'hui, quand on regarde la page 17 et les histogrammes qui la représentent, on voit que la collectivité a réussi à obtenir des chiffres qui, en période de désendettement sont bien meilleurs. C'est plutôt une bonne nouvelle pour la ville.

Sur la page suivante, nous avons l'encours de la dette par habitant. Pour Beaufort, nous sommes à 1 515,05 € par habitant. Ce qui est déjà beaucoup pour la strate. Pour les communes de même strate en 2024, c'est 763,05 €. Vous voyez que c'est du simple au double. C'est toujours le même chiffre, toujours cette dichotomie entre l'investissement massif qui a été réalisé. Il faudra encore un mandat pour que ce surplus d'emprunts soit digéré par notre collectivité. Voilà les chiffres tels qu'ils existent aujourd'hui.

Ensuite, page 21, nous avons les dépenses de fonctionnement. Nous entrons maintenant dans les données financières de l'année 2025. Nous avons dépensé en charges de personnel 4 447 000,81 €.

En fonctionnement, 4 057 000 €. Vous avez l'histogramme sur les années 2020 à 2025, soit six années de comparaison. On continue à faire grimper le plus raisonnablement possible les dépenses et de personnel. Les dépenses de personnel ont été contenues, avec une augmentation de 103 000 €, soit 2,37 %.

Je lisais le rapport de la Communauté de Communes cet après-midi et j'ai vu que l'augmentation était de 2,2 % sur les charges de personnel. Nous sommes donc alignés. Cela correspond aux augmentations que nous reverrons plus tard dans le document, mais aussi et surtout à une gestion rigoureuse des deniers publics. Je remercie à nouveau les conseillers municipaux et les adjoints, car ils suivent avec attention la politique que nous menons sur ce point-là. Même si ce n'est pas facile, on aimerait avoir plus d'agents pour travailler, mais il faut choisir la rigueur de maintien de l'enveloppe afin d'avoir un budget équilibré.

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 3 755 000 € à 4 057 000 €. Voilà ce que je peux vous dire sur ce sujet.

Ensuite, page 22, vous avez les mêmes chiffres comparés aux communes de même taille. En 2020, notre commune dépensait 978 €, les autres communes 913 €. En 2025, nous avons dépensé 1 322 € contre 1 110 € pour la même strate. Il faut être prudent, car en 2025, il y a eu un événement important : la gestion de Pharéo. Nous avons donc des recettes supplémentaires et des dépenses supplémentaires qui n'étaient pas dans ces lignes budgétaires, ce qui change un peu le périmètre.

Quand on compare avec les autres communes, il faut bien comparer ce qui est comparable car certains services sont en régie, d'autres externalisés. Par exemple, l'Enfance Jeunesse peut être en régie. Toile de Graines sera externalisée. Depuis le 1er janvier, Toile de Graines est devenue associatif. Les sommes de personnel ne sont donc plus les mêmes, puisqu'il y aura moins de personnel, mais on dépensera autrement. Comptablement, il faudra être attentif lors des comparaisons de bien comparer ce qui est comparable.

Sur la masse salariale, page 24, nous avons dépensé 4 345 000 € en 2024 et 4 448 000 € en 2025. Cela représente 45 % du budget total de fonctionnement.

Thierry BELLEMON : C'est juste sur la diapositive précédente concernant l'augmentation. On s'était posé la question, puisqu'on voit que cela augmente de 35 % sur Beaufort et seulement de 21 % sur les autres communes. Vous précisez que c'est Pharéo qui explique essentiellement cette augmentation en partie.

Rémi GODARD : Oui, en partie.

Thierry BELLEMON : Et on est bien sur le fonctionnement, et pas forcément sur la masse salariale, puisque la masse salariale n'augmente pas de la même façon.

Rémi GODARD : Absolument.

Thierry BELLEMON : Donc c'est plutôt sur le fonctionnement de Pharéo et éventuellement sur l'enfance jeunesse, comme vous le précisez, par rapport à l'Entente peut être ?

Rémi GODARD : Essentiellement, c'est Pharéo. D'accord, en recettes et en dépenses, parce que nous avons des recettes et toutes les entrées qui passaient directement chez notre prestataire Récréa arrivent désormais, en 2025, dans notre comptabilité. Cela augmente forcément les recettes. De la même façon, les dépenses qui étaient gérées par Récréa viennent également augmenter ce périmètre-là, comptablement j'entends.

Thierry BELLEMON : On verra peut-être tout à l'heure pour les recettes concernant Pharéo, mais là, sur les dépenses, il est important de préciser.

Rémi GODARD : Ce n'est pas le même périmètre, tout simplement.

Thierry BELLEMON : Voilà, merci.

Rémi GODARD : Cela ne veut pas dire que c'est la totalité, parce que nous avons pu décider de dépenser un peu plus pour entretenir, faire des choses dans le budget, en respectant l'équilibre pour

obtenir entre 1 500 000 et 1 600 000 € d'épargne brute, afin de pouvoir payer la dette et dégager un résultat pour investir. Cela a toujours été la logique qui est la nôtre : essayer d'avoir une politique ambitieuse, avec un tout petit A, ambitieuse mais aussi raisonnable, et raisonnée de façon à pouvoir obtenir une épargne brute qui nous permette de rembourser nos emprunts et d'avoir de l'argent pour investir l'année suivante, en 2026.

Ensuite, j'ai fait rajouter page 25 un document que nous ne mettions pas précédemment. Je me suis dit pourquoi pas. C'est ce qu'on appelle l'incompressibilité des charges. C'est un taux qui est calculé. Vous avez toute la nomenclature, que vous lirez tranquillement, qui permet de regarder quelles sont, pour chaque collectivité, les sommes incontournables sur lesquelles on ne peut pas avoir d'action puisqu'elles sont incompressibles. On voit qu'il y a les indemnités des élus, les cotisations obligatoires aux établissements publics, la masse salariale, les charges financières. Tout cela est obligatoire. Si je ne devais payer que ça, ce serait uniquement ça. On pourrait ne plus dépenser d'argent pour l'informatique, pour remplacer des ampoules, pour reboucher des trous dans les murs. On pourrait. Ce n'est pas du tout ce qu'il faut faire, mais pour le reste, c'est obligatoire de rembourser cela. Cela nous donne un chiffre. On dit que la strate nationale est à 65,37 %. À la Mairie de Beaufort, nous sommes à 54,32 %. C'est un chiffre qui s'améliore. C'est pour cela que j'ai voulu le mettre : pour montrer que les travaux que nous menons collectivement sont en train de porter leurs fruits, que les recettes grandissent et que, comme nous gérons bien notamment la partie salariale, ce taux d'incompressibilité s'améliore légèrement. Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet.

Amélie MENARD : Une petite remarque quand même sur les dépenses de fonctionnement. Tout n'est pas imputé à Pharéo, il me semble, parce que quand on constate l'évolution de la masse salariale, page 24, on voit bien qu'entre 2024 et 2025, quand on regarde le petit histogramme orange, il y a une augmentation de quasiment 100 000 € en dépenses de masse salariale.

Rémi GODARD : Oui, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure.

Amélie MENARD : Ce qu'on retrouve quasiment donc ce n'est pas forcément Pharéo qui vient augmenter essentiellement les dépenses de fonctionnement. Voilà, c'était juste pour préciser.

Rémi GODARD : Ensuite, sur les données financières, page 26, vous avez cette fois-ci le détail des dépenses. On retrouve le compte 011, les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits, les autres charges de gestion courante, les charges exceptionnelles, les dotations aux provisions, ce qui nous donne une somme totale de 9 813 378,53 €. C'est la somme que nous avons dépensée cette année. Par rapport aux 9 165 000 €, vous voyez que là-dedans, il y a Pharéo, qui vient augmenter le volume, mais pas seulement. Vous avez effectivement 102 000 à 103 000 € de plus en charges de personnel et, en réalité, en charges à caractère général, 4 057 000 € contre 3 755 000 € l'année d'avant. Vous avez donc 250 000 € supplémentaires de frais dépensés. Voilà l'explication, ce qui fait une augmentation des dépenses de 7,07 %.

Sur les charges financières, elles ont légèrement augmenté. C'est en partie lié aux prêts de la gendarmerie qui avaient baissé et qui remontent un petit peu. On observe donc une légère augmentation des charges financières.

Nous vous proposons ensuite, page suivante, un budget pour 2026. Un budget pour 2026 qui sera cette fois-ci légèrement différent. Vous voyez tout de suite que ce ne sont pas du tout les mêmes sommes, puisque les dépenses de fonctionnement prennent en compte la sortie des dépenses propres aux structures Pharéo et Toile de Graines. Toile de Graines qui vient de partir. L'équilibre des budgets est assuré par une participation de la commune de 719 900 € et la couverture de l'emprunt.

Cela signifie que pour 2026, en charges de personnel, nous inscrivons 4 302 000 €. Toile de Graines n'y figure plus, donc le périmètre change. Nous inscrivons également moins de dépenses à caractère général. Le budget primitif sera présenté la prochaine fois. Le budget sera voté au prochain conseil municipal. Il est en cours de construction. Là c'est un budget prévisionnel. Demain après-midi, nous avons une réunion de travail à 14 h avec Madame Gilg, les comptables et notre partenaire, afin de compléter de façon quasi définitive le budget 2026.

Nous aurons donc des dépenses pour un montant de 8 588 800 € au lieu de 9 813 000 € en 2025. Ce n'est pas parce que nous faisons plus d'économies, mais parce que le périmètre a changé.

Sur les recettes, maintenant, si nous avons plus de dépenses, nous avons aussi plus de recettes, les mêmes causes produisant les mêmes effets. En 2025, nous avons 11 600 000 € de recettes, contre

10 940 000 € en 2024. Ces recettes figurent page 29 sous forme d'histogramme. On voit que, par rapport aux autres communes, nous avons un peu plus de recettes. C'est normal puisque le périmètre a changé. C'est Pharéo qui vient augmenter. On passe de 1 353 000 € à 1 575 000 €.

En détail sur 2025, nous avons eu des ventes plus importantes en produits de services, 1 480 000 € au lieu de 1 114 000 € l'année précédente. Les impôts sont à peu près à la même somme, la fiscalité locale également, les subventions aussi. Nous avons eu des produits exceptionnels avec des ventes, pour 258 000 €, ce qui améliore les résultats et explique le bon résultat. La stratégie foncière que nous menons depuis quelques années porte également ses fruits et nous permet de passer la mauvaise passe dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Les recettes augmentent de 6,05 %, alors que les dépenses augmentent de 7,07 %. Il y a donc un point d'écart. Ce n'est pas un bon chiffre. Il faudrait que ce soit équilibré ou que les recettes soient un peu plus importantes.

Je rappelle aussi que l'année dernière, les résultats ont été améliorés parce que nous avons un problème de recettes lié à une mauvaise estimation de la taxe d'habitation par l'État, ce qui a conduit à reverser de l'argent cette année. Cela diminue mécaniquement les recettes. La collectivité des Maires se plaint auprès de l'État de cette situation, car cela bouscule les comptes et complique les choses. On espère que cette année, les chiffres seront bons et stabilisés le plus rapidement possible. Nous sommes obligés de nous adapter.

Pour 2026, page suivante, page 30 bis, vous avez un budget avec des recettes à hauteur de 9 540 400 € au lieu de 11 604 199 €. Nous sommes prudents. Un budget est prévisionnel, prudent et sincère, comme nous l'avons toujours fait. Si les recettes sont finalement supérieures, tant mieux. Cela permettra d'avoir plus de résultats et de réaliser davantage de travaux et d'entretien pour les habitants de Beaufort.

Ensuite, pages 32 à 36, vous avez l'ensemble des chiffres concernant Pharéo et Toile de Graines, comme je l'avais fait l'année précédente, afin que tout soit inscrit et que, dans les années futures, on ne puisse pas dire qu'il y a eu des changements non expliqués. Tout est inscrit dans le budget et dans le ROB. Vous avez donc tous les éléments. Nous arrivons bientôt à cette fameuse page 38.

Thierry BELLEMON : C'est un éclaircissement par rapport à la page 32. Concernant le compte Pharéo, on voit qu'il y a une lisibilité très intéressante. C'est par rapport au chiffre surligné en rose. On voit une participation de la commune de 614 600 €. Pouvez-vous expliciter à quoi cela correspond ? Ligne 73, impôts et taxes. Ensuite, ligne 747, participation de la commune. La commune verse donc 614 600 € pour 2026. Budget 2026.

Rémi GODARD : Cela correspond à votre demande, que j'ai partagée, d'avoir un budget annexe pour la collectivité. Nous avons reconstitué un budget comme si nous avions déjà un budget annexe, ce qui n'est pas le cas en 2025 pour Pharéo. C'est un compte administratif provisoire 2025. C'est donc un budget fictif. En 2026, il y aura un budget qui sera présenté en mars 2027, dans lequel il y aura une participation de la commune pour pouvoir faire en sorte que le budget ait du sens, comme on l'a fait comme l'Auberge de Gée. Il faut bien qu'on l'abonde ce budget. C'est une somme que l'on met pour pouvoir que le budget existe. C'est uniquement comptable. Il faut bien qu'on l'abonde, ce budget. C'est comptable, c'est uniquement comptable. Donc c'est une subvention qu'on met à l'intérieur. Enfin, c'est une subvention, c'est une somme qu'on met pour que le budget existe. Sinon, on n'arriverait pas à faire de budget. C'est uniquement comptable.

Thierry BELLEMON : Oui, oui, c'est uniquement comptable, mais c'est pour montrer, enfin ça valorise la somme que la commune abonde depuis plusieurs années. Ce n'est pas la question. Du coup, là, ça apparaît clairement ce que la piscine coûte.

Rémi GODARD : C'est ce qu'on voulait collectivement : avoir un budget pour savoir combien coûte la piscine, dans quoi on le dépense - l'investissement, le fonctionnement, un certain nombre de choses. Vous aurez ces chiffres en toute transparence, car en fait, le provisoire n'existe pas. Il n'existe pas tel qu'il est écrit comme ça, mais on a voulu le mettre ici pour avoir une base. Comme je suis assez transparent dans ce que je fais, j'ai souhaité qu'il apparaisse. Voilà. Donc ça répond à votre question.

Thierry BELLEMON : Oui.

Rémi GODARD : Page 38, c'est ce qu'on appelle la formation de l'épargne. Je vous rappelle qu'un budget de fonctionnement, c'est assez simple : c'est comme un budget pour nos retraites ou nos salaires. Vous avez des recettes, vous avez des dépenses. Donc, les recettes pour 2025 s'élèvent à

11 348 000 €. C'est la totalité des recettes. Les dépenses, nous avons dépensé 9 496 000 €. Donc l'épargne de gestion était de 1 851 000 €. On a payé les intérêts de la dette, les produits financiers, un peu plus de 317 000 €. Et donc l'épargne brute, c'est la somme qu'il nous faut pour payer le capital de l'emprunt, soit 1 535 393 €.

Je rappelle une dernière fois, je le dirai peut-être encore au prochain conseil, mais après, ce sera terminé, qu'il nous faut pour notre commune entre 1 500 000 € et 1 800 000 €, ou plus, mais ce serait déjà bien d'avoir une épargne brute chaque année pour payer le capital et les intérêts de notre dette. Ensuite, on rembourse le capital. Donc cette année, nous avons une épargne de 358 360,50 €. C'est ce qui nous reste après avoir pris toutes les recettes, dépensé de l'argent. Il nous reste 358 000 € qui viendront abonder la trésorerie et serviront à financer des investissements, notamment pour 2026. J'en parlerai un peu plus tard.

Voilà, donc merci aux adjoints, merci au conseil municipal. Nous avons beaucoup travaillé, nous avons fait cinq ou six commissions finances tout au long de l'année. Merci à Isabel Gilg, qui pilote avec moi cette partie financière en l'absence du directeur financier. Merci aussi aux dames qui travaillent au service comptabilité, car c'est un travail important et précieux. Merci beaucoup.

Pour 2026, nous avons imaginé pouvoir obtenir un résultat de près de 300 000 €, soit 292 600 €. Cela sera à ajuster dès demain, car nous travaillons sur le sujet.

Nous avons également ajouté un slide sur la page 40 concernant l'évolution de la solvabilité de la commune. Il faut que cette solvabilité soit supérieure à 15 %. Cette année, nous sommes à 16,05 %, donc nous sommes dans des ratios qui conviennent. C'est plutôt intéressant.

Notre fonds de trésorerie aujourd'hui est de 97 jours. Je vous rappelle qu'en 2023, nous étions à 17 jours. Donc aujourd'hui, nous sommes à 97 jours. Nous avons une trésorerie de 2 500 924,56 € de trésorerie et un fonds de roulement de 1 952 000 €. 97 jours, c'est quelque chose d'intéressant. Je vous rappelle que plus de 60 jours, c'est le minimum, mais entre 60 et 90 jours, c'est bon. Donc à 97 jours, nous sommes au-delà. Cela signifie que le prochain exécutif aura la capacité d'utiliser une partie de ce fonds de trésorerie, pas tout, il faudra faire attention à ne pas descendre à des chiffres déraisonnables. Le prochain exécutif pourra décider de puiser dans les fonds de trésorerie pour financer tel ou tel projet : investir, faire des routes, construire un cinéma, une école, ou ce qu'il voudra. Donc vous avez aujourd'hui une collectivité qui a retrouvé une trésorerie. Elle en avait bien besoin. D'ailleurs, je vous rappelle que nous ne faisons plus d'emprunts ni de lignes de trésorerie. Chaque année, les banquiers me sollicitent pour me demander si je veux une ligne de trésorerie. Je dis non. Peut-être qu'on en aura besoin. D'ailleurs, ce n'est pas inutile de faire une ligne de trésorerie. Ce n'est pas parce qu'on n'en a pas fait que c'est bien, c'est parce qu'on n'en avait pas besoin. Faire une ligne de trésorerie signifie qu'on a une rentrée d'argent qui arrive. Comme on n'en avait pas besoin, on a évité de payer des frais financiers pour une ligne inutile. Donc voilà, il y a une ouverture aujourd'hui avec cette trésorerie retrouvée pour utiliser ces fonds.

Claudette TURC : En 2021 on était à 21, 66 %. C'est formidable. On va t'envoyer à Bercy Rémi.

Rémi GODARD : Je sais où je vais finir ces prochaines années. Ça sera plus du côté de mon jardin qu'à Bercy, Claudette. Non, non, les chiffres de 2021 sont dans un périmètre différent. D'ailleurs, la Chambre régionale des Comptes l'a bien souligné. C'est pour ça qu'il faut faire attention. Enfin, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que la collectivité est répartie sur de bonnes bases. Donc moi, je vous regarde tous dans les yeux : ceux qui vont repartir, ceux qui sont élus, les Beaufortais éliront ceux qu'ils voudront, c'est extrêmement intéressant de pouvoir voter et décider pour sa collectivité. Ceux qui seront à cette place là dans les mois qui viennent pourront retravailler sur des bases solides.

Alors, ensuite, nous avons, page 45, le programme d'investissement - dépenses et recettes pour 2026. C'est un projet. Encore une fois, nous voterons le budget début mars.

Les investissements que nous allons vous proposer sont démontables à partir du moment où nous n'avons pas engagé les dépenses. Si nous engageons les dépenses après avoir voté le budget, c'est-à-dire si nous votons le budget et que nous signons tout dans la semaine qui suit, cela engagera la collectivité. Ce n'est pas du tout l'objectif de la commune, bien au contraire, de cet exécutif. Le prochain exécutif pourra donc décider en toute conscience de faire soit une décision modificative, soit un budget spécial pour réécrire les investissements de 2026.

Nous, ce que nous avons souhaité, c'est mettre les montants qui nous semblent utiles pour la collectivité. Donc, on votera ce budget ou pas, mais j'espère qu'on le votera. Ensuite, le nouvel exécutif, celui qui prendra la main, décidera que tel ou tel projet n'est pas utile, que tel ou tel projet sera retardé, ou qu'une priorité sera mise sur un projet qui n'était pas prévu ici. Chacun décidera en son âme et conscience ce qu'il voudra faire.

Nous avons donc mis le budget prévisionnel de dépenses, et en face, nous avons mis les recettes attendues, c'est-à-dire les subventions que nous pourrions obtenir. Nous avons inscrit, par exemple, les travaux de la chapelle de l'Hôtel-Dieu pour 35 000 €, car nous devons démarrer. Nous en parlerons un peu plus tard dans le conseil municipal. Vous savez, il y a un projet qu'Amélie Ménard va nous présenter. Le monte personne sur lequel nous avons déjà statué. Nous avons également inscrit la ZAC de Montbeaume Alter : 95 000 € en investissement. J'avais dit au Bureau municipal que ce n'était pas de l'investissement, mais comptablement, c'est bien de l'investissement. Donc, ces 95 000 € sont inscrits ici. Cela signifie que chaque année, vous aurez de l'investissement à prévoir dans Montbeaume. Donc, 95 000 € en 2026, 95 000 € en 2027, puis près de 300 000 € en 2028, et ainsi de suite pendant 13 ans. Il faudra donc toujours prévoir un peu d'argent pour l'investissement.

Nous avons aussi prévu un budget pour aménager l'ancienne école de Gée. Nous avons un problème avec les dispositifs de badges des bâtiments, qui vont devenir obsolètes. Il faudra donc changer tous les badges, ce qui nécessitera de l'argent. Nous avons également des travaux prévus pour les écoles, la création de bacs de rétention, la mise en conformité des coffrets électriques, et un peu d'aménagement, notamment un jardin intergénérationnel avec Toile de Graines. Nous compléterons cela, et vous aurez la subvention en face. Pour l'instant, elle n'est pas inscrite, mais elle devrait être à 100 % de subvention. Nous mettrons donc la somme dans le document budgétaire, avec une somme en face pour les dépenses et les recettes. Nous avons aussi prévu l'embellissement du rond-point de la Loire. Il y a un projet sur ce sujet. Nous allons renouveler les buts de foot, certains accessoires pour les services techniques, et nous avons inscrit, comme les autres années, les quais bus, le carrefour de la rue du Pavé, l'installation des quatre bornes IRVE, qui étaient déjà dans le budget précédent mais que nous n'avons pas encore réalisées. Nous avons également prévu des diagnostics pour les cimetières, les reprises de concessions, des cavurnes, un peu d'informatique, et des travaux pour Pharéo, notamment pour remplacer un rocher dans l'espace enfant de la piscine, qui s'effrite et devient un peu dangereux. Nous allons donc décider de l'enlever pour le remplacer par quelque chose de plus simple et plus pratique.

Le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2026-2032 a été formalisé en juin 2025. Le PPI sera actualisé et vous sera présenté au prochain conseil municipal, avec cinq axes prioritaires :

- L'aménagement du quartier Montbeaume,
- La transition énergétique, avec la conversion de l'éclairage public en LED, le remplacement du chauffage au fioul et l'amélioration thermique des bâtiments communaux,
- Le développement des mobilités douces, notamment la fameuse liaison cyclable entre Beaufort et La Ménitré, pilotée par La Ménitré,
- La préservation du patrimoine historique, avec les travaux de sécurisation et de restauration de l'église Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu,
- Le maintien en état des équipements structurants, comme le centre aquatique Pharéo, la médiathèque, et la mise en norme en matière d'accessibilité des bâtiments et des voiries.

La CLECT, page 48, concerne le même montant, avec 841 735 € pour Pharéo. À noter qu'en 2027, nous aurons terminé de payer la Poissonnière. Donc, 65 000 € reviendront en plus de cette somme-là en 2027. Donc, en 2027 nous n'aurons donc pas 1 386 000 €, mais 1 451 000 €, si je ne me trompe pas dans mes calculs.

Pour le CCAS, nous avons payé 59 000 € de budget en 2025. C'est la même chose pour le CCAS un peu comme pour Pharéo tout à l'heure.

Nous avons fait un focus, page 50, sur les subventions. Nous avons obtenu 160 000,77 € de subventions pour la restauration scolaire, les repas solidaires et France Services. Nous avons eu davantage de subventions, avec 91 000 € supplémentaires. Je vous rappelle que c'était un des points faibles de la collectivité : nous n'allions pas chercher ces subventions. Là, nous avons amélioré notre

compteur en 2025. Même chose avec la Caisse d'Allocations familiales : nous avons obtenu 150 000 € supplémentaires. Nous avons eu un peu moins, soit 11 000 € de moins, sur la participation des communes et intercommunalité, et 28 000 € en autres recettes.

Voilà. Nous avons donc récupéré des subventions, ce qui est normal. Il faut que nous continuions à aller chercher celles qui nous reviennent.

La page 51 est la plus compliquée, pour moi comme pour vous sans doute : c'est l'affectation des résultats. Nous avons un peu changé la façon de présenter, mais c'est toujours un peu complexe. Le prévisionnel fait apparaître un résultat positif pour 2025, consolidé par des réserves non mobilisées. La commune présente un besoin de financement cumulé de 768 139 €, auquel il faut ajouter le solde des restes à réaliser pour 9 610,18 €. Le résultat affecté sera de 977 364,06 €, et les réserves seront de 1 774 354,59 €. C'est ce que nous voterons en premier. C'est peut-être même là où Monsieur le Maire nous quittera, je pense. Nous lui demanderons de quitter la salle, et nous voterons ces sommes si vous êtes d'accord.

En conclusion, ce rapport d'orientation budgétaire met en évidence la capacité de la commune de Beaufort-en-Anjou à maintenir son équilibre financier dans un contexte économique et réglementaire contraint. La situation financière est la suivante :

- Une épargne brute de 1 535 000 €,
- Une capacité de désendettement de 6,86 années, en partie due à la réintégration de l'emprunt de la gendarmerie en 2024,
- Un résultat de fonctionnement prévisionnel de 2025 de 977 000 €, consolidé par des réserves de 1,7 million d'euros,
- Un solde d'investissement de -768 000 €, qui peut être comblé par le résultat dégagé.

Ces indicateurs traduisent une trajectoire financière désormais stabilisée. Plusieurs facteurs de vigilance doivent être soulignés :

- Une pression inflationniste durable sur les charges de fonctionnement, notamment l'énergie et la masse salariale,
- Le gel de la DGF et la réduction progressive des compensations figées,
- Le recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement, ce qui génère une perte de trésorerie à anticiper,
- Des dettes à recouvrer, qui diminueront à court terme la trésorerie, qualifiée de bonne, permettant de couvrir 97 jours de charges réelles sans encaissement de recettes.

Les perspectives d'investissement, bien que soutenues, restent limitées. Le PPI 2026-2032 s'inscrit dans la continuité des réalisations accomplies, en privilégiant :

- L'aménagement du quartier Montbeaume,
- La transition énergétique,
- Le développement des mobilités douces,
- La préservation du patrimoine historique,
- Le maintien en état des équipements structurants.

Le financement de ces opérations reposera sur un équilibre entre autofinancement, subventions et recours mesuré à l'emprunt, dans le respect de la soutenabilité de la dette.

Au regard de ces éléments, l'objectif pour 2026 sera conduit à l'euro constant.

Il nous reste à examiner le budget annexe de la commune de Gée. L'année prochaine, à la même époque, la personne qui sera à ma place devra parler du contexte du budget annexe de Gée, mais

aussi du budget annexe de Pharéo. Rien de spécifique pour l'auberge de Gée, puisqu'il n'y a pas eu de travaux réalisés, ni d'investissement, ni de dépenses prévisionnelles. Les chiffres sont donc les mêmes en fonctionnement. En charges de caractère général, nous avons dépensé un peu moins : 1 910 € au lieu de 2 211 €. Les opérations de transfert sont les mêmes. Sur les recettes, nous avons perçu 9 027 €, qui correspondent aux loyers. Cela nous donne un résultat de 18 200 €.

B&G Ingénierie m'a proposé de faire un transfert d'argent de ce budget annexe vers le compte principal. J'ai souhaité ne pas le faire cette année pour ne pas changer les habitudes, mais il faudra sans doute le réaliser l'année prochaine. Cela ne change rien, puisque c'est le même budget, même si l'enveloppe est différente. Nous pourrions aller chercher 18 000 € pour abonder le budget principal, mais ce n'est pas l'objet de la soirée.

Voilà ce que je peux vous dire sur le débat d'orientation budgétaire 2025-2026.

M. le Maire : Y a-t-il des questions, des observations ou des précisions à apporter ? Je rappelle qu'on acte le débat. Merci Rémi pour cette présentation.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 qui impose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment l'article 107 sur l'amélioration de la transparence financière,

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 26 janvier 2020,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par Monsieur Rémi Godard, 1^{er} adjoint en charge des finances,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE du déroulement du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026.

2026/04 - Garantie Emprunt Alter Public - Opération d'aménagement du quartier Montbeaume

(Rapporteur : Julien SEILLE)

Pour financer l'opération d'aménagement du quartier Montbeaume, Alter Public a contracté auprès d'Arkea banque, un prêt d'un montant d'1 150 000 € correspondant à 50% du financement nécessaire. Alter Public prévoit donc de contracter un second prêt auprès de la Banque Postale d'un montant de 1 150 000€ afin de financer en totalité l'opération.

Pour rappel, la commune de Beaufort-en-Anjou a souhaité qu'un îlot soit réservé pour la construction d'un nouveau groupe scolaire sur le site d'aménagement de Montbeaume. Un îlot de 6 205 m² est donc dédié à la construction de ce nouveau groupe scolaire.

Le programme prévoit la réalisation d'environ 127 logements dont 26 logements dédiés au locatif social dans un cadre de mixité des formes urbaines et de mixité sociale conformément aux objectifs des documents d'urbanisme en vigueur.

Alter Public demande à la collectivité d'être garant de ce prêt à hauteur de 80 %.

Le montant de l'emprunt d'Alter Public s'élève à : 1 150 000 €

Les caractéristiques de l'emprunt telles que la durée, le taux, les échéances, sont les suivantes :

Montant emprunté : 1 150 000 €

Durée : 10 ans

Taux fixe : 4,02 %

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Vous trouverez également ci-joint le projet de contrat de prêt n°LBP-00021829.

La garantie de la commune de Beaufort-en-Anjou est sollicitée par Alter Public à hauteur de 80 %.

M. le Maire : Ce n'est pas la première fois que nous faisons ce genre de garantie d'emprunt. C'est assez classique pour ces sociétés-là, comme pour l'habitat social, etc. C'est à hauteur de 80 %, c'est ça ?

Rémi GODARD : Juste, le taux est de 4,02. C'est un taux fixe.

Thierry BELLEMON : C'était juste une remarque, puisque c'est noté dans la délibération, pour préciser que nous avons également mis une réserve sur le fait de garder un filot pour la construction de l'école. Cela ne nous semblait pas forcément judicieux de perdre autant de surface à la vente, puisque cela représente un manque à gagner pour la commune.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de contrat de Prêt entre Alter Public, ci-après l'emprunteur et la Banque Postale,

Considérant l'intérêt communal que représente la réalisation de ce projet,

Considérant que la commune souhaite soutenir ce projet en apportant sa garantie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 150 000 € euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque Postale.

Les caractéristiques de l'emprunt telles que la durée, le taux, les échéances, sont les suivantes :

Montant emprunté : 1 150 000 €

Durée : 10 ans

Taux fixe : 4,02 %

Périodicité des échéances : Trimestrielle

PRECISE que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Postale, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

AUTORISE Monsieur le Maire s'il est requis à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Banque Postale et Alter Public et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2026/05 - Demande de subvention DSIL 2026 pour les travaux de consolidation et de mise hors d'eau de la chapelle de l'Hôtel Dieu

(Rapporteur : Amélie MENARD)

Amélie MENARD : Bonjour, une modification avant de commencer : je vous ai fait passer sur les tables une délibération telle qu'on la votera ce soir, si vous en êtes d'accord. C'est la version papier, non pas la version numérique.

M. le Maire : Est-ce que vous êtes d'accord pour accepter cette nouvelle délibération qui vous a été mise sur table ? Ce sont des précisions qui sont apportées par rapport à celle qu'on vous avait envoyée. Sur le fond, ça ne change pas, mais il y a des précisions.

Amélie MENARD : Je peux préciser dès maintenant si vous voulez. C'est en fait sur le montant qu'on demande à la DRAC. Dans la nouvelle délibération, on ne limite pas à 40 %, on demande au

maximum. Ça peut nous permettre une ouverture à 50 %. Voilà. Dans la précédente délibération, on se fermait à 40 %. Donc c'est pour ça qu'on a changé la délibération.

M. le Maire : Est-ce que vous êtes d'accord pour prendre cette délibération remise sur table ?

Les élus du conseil municipal : Oui.

Depuis 1983, la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) alerte la commune sur la nécessaire sécurisation de la Chapelle de l'Hôtel Dieu, impliquant des travaux de consolidation et de mise hors d'eau. Dans un second temps, des travaux de restauration du bâtiment et du mobilier pourront être envisagés, en vue d'une ouverture au public.

En 2023, la DRAC a renouvelé son alerte par courrier, suivi d'une réunion avec la commune. La collectivité a repris le dossier et engagé les démarches. Ainsi en 2025, une nouvelle rencontre a eu lieu. Il a été conclu que, compte tenu de l'état de péril du bâtiment, il semblait plus opportun d'écarter des travaux d'urgence de consolidation et de mise hors d'eau du bâtiment au profit de travaux plus durables dans le temps.

Dans ce contexte, la DRAC a confirmé son soutien financier, la hauteur de sa participation restant à déterminer. Cette subvention est cumulable avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Compte tenu de l'état de péril de la chapelle de l'Hôtel Dieu, il convient d'engager une première phase de travaux de consolidation et de mise hors d'eau du bâtiment et d'inscrire au budget la somme nécessaire aux travaux, soit 1 135 062 € TTC (945 885 € HT).

Ces travaux de consolidation et de mise hors d'eau de la chapelle de l'Hôtel Dieu constituent la première phase du projet global d'ouverture au public du bâtiment. Aussi, compte tenu de l'estimation du montant total des travaux (plus de 2 millions d'euros), des financements complémentaires à la subvention de la DRAC et la DSIL sont recherchés par la commune, notamment auprès de la Fondation du Patrimoine. La commune a également déposé un dossier à la Mission Patrimoine en péril (Mission Bern).

D'autres partenaires (Région Pays de la Loire, Département de Maine-et-Loire...) seront également approchés.

Le Préfet sera également sollicité pour que la commune soit autorisée à bénéficier d'un financement extérieur supérieur aux 80% prévu par le Code général des Collectivités territoriales (article R2334-30) en cas d'imprévu.

Amélie MENARD : Donc en fait, il y a plusieurs choses dans cette délibération. D'abord, on vous demande d'approuver le projet de travaux de consolidation et de mise hors d'eau. Ensuite, on vous demande de décider de demander, pour ce projet, à la DRAC un soutien financier le plus élevé possible, 40 à 50 %. Si elle veut plus, on sera preneur évidemment. Et on décide également de demander, pour ce projet, à l'État, dans le cadre de la DSIL, une sollicitation financière à hauteur de 40 %. Et puis on autorise également monsieur le maire à solliciter tout autre partenaire pour compléter ce plan de financement. N'hésitez pas à poser des questions. C'est vrai que c'est un peu complexe parce ce que c'est un projet en deux dimensions. Il y a l'urgence de la sauvegarde du bâtiment pour 1 135 000 €, et puis un projet à plus long terme, avec ouverture au public, qui verra le jour beaucoup plus tard et en fonction de ce qui sera décidé par l'équipe suivante.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Michel MINAUD : Oui, je ne lis pas la demande de 50 % à la DRAC dans le document.

Amélie MENARD : C'est au dos de la feuille et ce n'est pas écrit 50 %, c'est écrit « au maximum ». « Un soutien financier le plus élevé possible ».

Le conseil municipal,
Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant le soutien financier de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) pour les travaux de consolidation et de mise hors d'eau de la chapelle de l'Hôtel Dieu dont le taux de participation reste à déterminer,

Considérant la sollicitation financière de l'Etat à hauteur de 40%, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 (DSIL 2026) pour ces mêmes travaux,

Considérant le reste à charge de la commune,

Considérant que cette opération débutera en 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de consolidation et de mise hors d'eau de la Chapelle de l'Hôtel Dieu.

DECIDE de demander pour ce projet à la DRAC un soutien financier le plus élevé possible du montant total hors taxes des dépenses de travaux.

DECIDE de demander pour ce projet à l'Etat, dans le cadre de la DSIL 2026, une sollicitation financière à hauteur de 40 % du total hors taxes des dépenses du plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre partenaire en vue de compléter le plan de financement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

Informations et questions diverses

M. le Maire : J'ai des informations à communiquer.

La minorité avait fait un recours. Nous avons reçu le 26 janvier, la réponse de la Sous-Préfecture. Le recours portait sur la vente du garage Abélard et les autres maisons à côté. Il y avait trois motifs : sur l'absence de publicité de la cession, sur un éventuel conflit d'intérêt et sur la vente à un prix inférieur à l'estimation faite par le pôle d'évaluation domaniale.

Je ne vais pas tout lire, mais sachez que le contrôle de légalité de la Préfecture a étudié ces trois points. Ils argumentent et concluent que « la délibération numéro 2025-00129 du 17 novembre 2025 pour la cession de l'ilot du Champ de Foire ne présente pas d'irrégularité au titre du contrôle de légalité ». Si vous voulez des précisions, je peux vous en donner. Ils prennent en compte, par exemple pour le coût, le fait que la dépollution coûte 40 000 €, qui est à la charge de l'acquéreur et non à la charge de la mairie. Je vous rappelle qu'on le vend 127 000 €, avec une estimation de 190 000 € plus ou moins 20 %, quelque chose comme ça. En appréciant ces éléments-là, on est correct.

Sur la publicité de la cession, ils ont rappelé que cela avait commencé en 2020. Je ne sais pas si vous vous souvenez, en octobre 2020 avait été présenté un programme immobilier de plusieurs sites, dont celui-ci, avec Maine-et-Loire Habitat. Et puis ensuite, en 2023, on a essayé de travailler avec Cogedim, Groupe Edouard Denis, Bouygues Immobilier et Rousseau Immobilier, tout ça pour obtenir des opérateurs qui auraient pu acheter et construire des logements. Donc, ils jugent que c'est bien fait et qu'on a bien travaillé et je crois qu'ils disent que, de toute façon, on pouvait le faire. La loi nous autorise à le faire.

Et puis concernant le conflit d'intérêt, il n'y a pas de conflit d'intérêt, même si Monsieur Ropers avait participé à la commission de travail, sachant que l'acheteur était un collègue de travail. Donc, pour le contrôle de légalité de la Préfecture, ce n'est pas un élément à retenir pour un conflit d'intérêt au vu de ce qui s'est passé en commission urbanisme, je pense. Je voulais vous tenir informé de cela. Cela datait du 26 janvier.

Aussi, j'ai reçu un message de Madame Chaussepied. Elle a démissionné dans un premier temps de sa fonction de déléguée à l'égalité homme-femme. Et ce matin, j'ai eu un mail où elle m'indique, mais je pense qu'elle va me le confirmer par une lettre de démission officielle, qu'elle va aussi démissionner du conseil municipal. Je tenais à vous le dire parce que la prochaine fois, on aura une autre personne qui sera introduite dans le conseil municipal.

Prochain conseil municipal le lundi 2 mars 2026 à 20 h

Vœux le 24 janvier dernier.

Le Conseil municipal des Jeunes a été très applaudi pour ses activités, son bilan et son projet.

450 arbres ont été plantés au Clapet du Grand Buzet

Une quarantaine de personnes se sont réunies pour participer à la plantation collective d'une micro-forêt avec l'association Les Pics Verts de la Loire.

Forum de l'emploi jeudi 12 février de 14h à 19h au centre culturel de Baugé-en-Anjou

Cérémonie commémorative du 64ème anniversaire du « Cessez le feu » en Algérie le jeudi 19 mars 2026

A Gée à 18 h et à Beaufort à 18 h30. Un vin d'honneur sera donné à la suite de la commémoration.

Le premier tour des élections municipales se tiendra le dimanche 15 mars. Venez nombreux.

Fin de la séance : 21 H 26

Secrétaire de séance


Rémi GODARD

**Président de séance,
Maire de Beaufort-en-Anjou**

